

**Collège Alain**

Place Alain

BP 1021

76151 MAROMME cedex

02 32 82 84 00

*Affaire suivie par MyriamMULOT adjointe-gestionnaire*

*– 02 32 82 84 11*

*Fax : 02 35 75 46 41*

Marché à procédure adaptée

**« Séjour Ski 2021»**

L’objet du présent marché consiste en la prestation « clefs en mains » d’organisation d’un séjour à la montagne pour la pratique du ski. L’offre se présentera sous forme d’un contrat entre le collège Alain et l’attributaire, contrat reprenant exactement les termes du présent appel d’offres. Le séjour se déroulera du **7 au 13 février 2021**.

Le nombre d’élèves (tous de niveau 5ème) et d’accompagnateurs n’étant pas définitivement arrêté, les offres consisteront en un contrat comportant un tableau de prix sur le modèle fourni.

Les impératifs suivants devront figurer au contrat, sous peine de nullité de l’offre :

* Le signataire du contrat pour la partie « Collège » est M. Herlé BOSSENNEC, Chef d’établissement du collège Alain à MAROMME (76150)
* Le détail du versement des acomptes doit être stipulé dans le contrat. Les acomptes avant départ ne devront pas représenter plus de **80%** du coût total du voyage. Le solde sera réglé immédiatement après le retour et mandaté sur présentation d’une facture de solde.
* L’hébergement des élèves se fera avec un maximum de 6 par chambre. Le lieu d’hébergement ne devra pas permettre le mélange des élèves du collège Alain avec des hébergés d’autres groupes. Chaque chambre devra comporter des toilettes.
* L’hébergement se fera en pension complète :

*Les enfants ne souhaitant pas manger de viande ou bien ne souhaitant pas manger de viande de porc se verront proposer, le cas échéant, un menu alternatif.*

* Le respect du contenu du programme figurant au présent appel d’offres est impératif. Toutefois, des permutations d’activités peuvent être proposées par l’attributaire.
* L’assurance individuelle annulation est obligatoire pour chaque élève et son coût sera **intégré** au prix de la prestation. Elle n’est pas utile pour les accompagnateurs. Un descriptif détaillé de l’assurance sera fourni dans l’offre. La qualité de la couverture offerte par l’assurance entrera en ligne de compte dans la note technique attribuée à l’offre par la Commission d’appel d’offres.
* Les prix figurant au tableau de l’offre doivent être fermes et définitifs.
* Le contrat ne comportera pas de « budget visite » ou toute autre formule impliquant des espèces confiées aux accompagnateurs pour des dépenses sur place.
* Aucune surfacturation liée à un retard dans les transferts ne saurait être acceptée par le Collège. Il appartient à l’attributaire de prévoir les aléas inhérents au transport d’adolescents ou à la circulation.
* Aucun reversement ni aucune ristourne ne peuvent être effectués au profit des accompagnateurs.
* Le prix demandé comprendra le trajet en autocar, la pension complète, le prêt de tout le matériel nécessaire à la pratique du ski (skis, chaussures, bâtons, casques) et le forfait des remontées mécaniques (un par personne, illimité pour la durée du séjour). Les élèves et accompagnateurs apporteront leur parure de draps.
* Afin de ne pas devoir organiser de nombreux transferts, les offres d’hébergement « au pied des pistes » seront privilégiées dans la note technique.

L’offre de prix figurera sur un tableau répondant au modèle suivant :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Elèves (A) | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 |
| Accompagnateurs (B) | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| Personnes (C=A+B) | 47 | 48 | 49 | 50 | 51 | 52 | 53 | 54 | 55 |
| Prix total (D) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Prix par personne (D/C) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Les offres, qui doivent rester secrètes jusqu’à la Commission d’appel d’offres, devront être expédiées sous pli recommandé ou remises en mains propres sous enveloppe et contre signature au collège Alain jusqu’au **9.10.2020**, cachet de la poste ou signature de remise faisant foi. Il ne sera pas tenu compte des offres parvenant par courrier électronique ou tout autre moyen qui ne respecte pas le secret de l’offre. Les enveloppes seront libellées à l’adresse suivante :

Commission « Séjour Ski 2021 »

Collège Alain

BP 1021

76151 MAROMME cedex

Il ne sera répondu à aucune question pendant la période ouverte à soumission.

La Commission se réserve le droit de prononcer un appel d’offres infructueux dans le cas où aucune offre ne correspondrait à ses attentes.

La Commission attribuera à chaque offre une note portant pour 50% sur le prix et pour 50% sur la qualité technique de l’offre.

L’attributaire du marché sera prévenu durant la semaine du par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par le collège Alain, après réunion du Conseil d’administration du collège, qui doit approuver le voyage. Une fois le marché attribué, des négociations de détail seront possibles de part et d’autre, sans toutefois perturber l’économie générale du marché. Le nombre définitif de participants sera arrêté **90 jours** avant la date du début du voyage.

Les candidats dont l’offre n’aura pas été retenue seront également avertis par courrier.

**Programme :**

* **Dimanche 7 février 2021:** départ de Maromme en autocar le matin, voyage toute la journée. Déjeuner pique-nique apporté par les élèves. Dîner à prévoir par l’attributaire à l’arrivée. Nuitée.
* **Lundi 8, mardi 9, mercredi 10, jeudi 11, vendredi 12 février 2021**
  + Petit déjeuner
  + Matinée de **cours de ski** encadrée par 2 moniteurs professionnels diplômés, pour tous les enfants
  + Déjeuner
  + Après-midi de ski ou d’activités libres ou encadrées
  + Diner, nuitée
* **Vendredi 12 février 2021 au soir**
  + Départ en autocar après diner, direction Maromme, trajet de nuit.
* **Samedi 13 février 2021**
  + Arrivée à Maromme en début de matinée

L’attributaire prévoira un menu « raclette » l’un des soirs de la semaine.

Deux activités « raquettes » seront proposées durant la semaine, l’une d’une demi-journée, l’autre d’une journée.